

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales – 7-1
décisions budgétaires

Approbation du compte de
gestion 2023 – Budget
principal CCAS

DATE DE CONVOCATION
15 mars 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 16

Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

La Présidente,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,
dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240321-2024-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Affichage : 23/04/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2024-03-04

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt et un mars à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de madame Nadia MEZRAR, Présidente.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme BARRIERE –
Mme CREVON – Mme SCOTE – M. MAUGER – Mme LAMBERT – Mme
LOISEAU – Mme BREANT – Mme JAFFRENNOU

Absents ayant donné pouvoir :

Mme SEMIEM a donné pouvoir à Mme BARRIERE
Mme POILPRE a donné pouvoir à Mme DUDOUET
Mme ESCLASSE F a donné pouvoir à Mme MEZRAR

Absents

M. LE NOE
Mme DESANGLOIS

Mme JAFFRENNOU est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Présidente, Nadia MEZRAR

Il est exposé que Monsieur GUERIN, responsable du service de gestion
comptable du CCAS, a remis le compte de gestion 2023 du budget principal du
CCAS.

Après s'être assuré que Monsieur le responsable du service de gestion
comptable ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant
au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de
tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion 2023
du budget principal du CCAS.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au
31 décembre 2023 ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne
les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

VU

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 14

Voix contre 0

Abstention 0

Article unique : de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par Monsieur Guérin, responsable du service de gestion comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits